

CONSEIL MUNICIPAL DE FLEURVILLE

Séance du 21 Janvier 2019 à 20 h

Président : Mme Patricia CLÉMENT

Étaient présents : Mmes PARENT - CHABRIDON – SIGNORET - Mrs REVILLON – LAMY-PERRET - GUILLEMIN – PANNETIER - PRUDENT

Était excusée : Mmes BILLOUD ET COULON

Mme BILLOUD a donné pouvoir à Mme SIGNORET

Mme CHABRIDON est désignée secrétaire de séance

Après lecture, le compte-rendu du 13 Décembre 2018 a été approuvé à l'unanimité

Mme le Maire demande à ce que soit rajoutée à l'ordre du jour une délibération pour le paiement anticipé de la chaudière de l'école et une autre pour donner pouvoir pour la signature du compromis de la vente de l'école.

Création d'un poste d'Adjoint Technique et choix de la personne

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité, décide de créer un poste d'Adjoint Technique à raison de 10 heures par semaine à compter du 01 février 2019. Le conseil après délibération et à la majorité des voix, attribue le poste à Mme Gabriella CHAFFAUD.

Point PLUI

Une réunion de travail a lieu le 22 janvier pour mettre en forme le PADD (Plan d'Aménagement de Développement Durable) applicable sur Fleurville et les communes environnantes. Une autre réunion aura lieu le 07 Février avec le cabinet d'étude, celle-ci étant ciblée uniquement sur Fleurville.

Détermination du prix de vente du chemin latéral « La Colas »

Sauf valeur importante, le service Des Domaines n'effectue plus d'estimation de biens au profit des communes, laissant à ces dernières, le soin de fixer un prix. Ainsi donc, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents, décide de vendre aux différents propriétaires les parcelles du chemin latéral au prix de 1 euro le m².

La borne incendie doit être déplacée, nous attendons le chiffrage de l'opération par le SDIS.

Signature de la convention Actes avec la préfecture

Afin de pouvoir envoyer les actes administratifs à la Préfecture de manière dématérialisée, il nous faut signer une convention et acquérir un certificat d'authentification et une signature électronique. Le Conseil Municipal, après délibération autorise Mme le Maire à signer la convention Actes avec le Préfet ; La signature électronique sera acquise pour une durée de 1 an pour un montant de 80 euros HT auprès de Territoires numériques e-bourgogne.

Demandes d'un fonds de concours à la Communauté de Communes et du fonds départemental

Le Conseil Municipal, après délibération, accepte que soit demandé deux subventions pour le programme de voirie 2019 (accès au parking derrière la mairie et mise en sécurité du parking de l'abri bus) : un fonds de concours à la Communauté de Communes ainsi que le fonds départemental.

Paiement des investissements avant le vote du budget

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Mme le Maire à procéder au paiement anticipé d'une dépense d'investissement. En effet, nous avons dû procéder dans l'urgence au remplacement de la chaudière de l'école pour un montant de 6516 euros HT. Nous allons essayer de trouver des aides au financement.

Vente de l'école

Le compromis de vente sera signé le 28 janvier prochain. En raison de l'indisponibilité de Mme Le Maire appelée à participer à une réunion importante le même jour, le Conseil Municipal, après délibération, accepte que soit donné pouvoir à M GUILLEMIN, pour la signature de cet acte.

Compte rendu de réunion Communauté de Communes

La Communauté de communes va nous rembourser les frais engagés en 2018 pour les aînés, repas et colis une fois les factures acquittées par la commune

Une étude est en cours pour installer un coworking dans les locaux de l'intercommunalité sur la RD906 à Fleurville.

Questions diverses

- Avis de classement sonore de l'infrastructure ferroviaire : Compte tenu du compte-rendu de l'assemblée générale de l'association des nuisances sonores faisant référence aux mesures de bruit réalisées durant l'été 2018, la commune émet un avis défavorable au déclassement en catégorie 2 en lieu et place de la catégorie 1 jusqu'alors retenue. Un courrier sera fait en ce sens à la DDT.

- Afin de coordonner le logiciel élections et le répertoire électoral unique de l'INSEE, il est nécessaire d'acquérir un module auprès de notre prestataire informatique d'une valeur de 100 euros HT à l'achat et d'une maintenance de 20 euros HT par an. Dans le cadre de la réforme électorale, Monsieur le Préfet a publié son arrêté qui désigne les membres de la commission de contrôle. Il s'agit de Mme Cécile PARENT en tant que élue, de M Maxence PRUDENT, délégué titulaire de l'administration et M Cédric GUILLEMIN, son suppléant, M Daniel LAMY-PERRET délégué titulaire du Tribunal d'instance et M François VACANT, son suppléant. Cette commission sera chargée de contrôler les inscriptions et les radiations de la liste électorale que Mme le Maire aura validées.

- Un troisième cours de stretching postural aura lieu le mardi matin à la suite du cours de gymnastique volontaire.

- Au 1^{er} janvier 2019, l'INSEE a publié les chiffres de la population pour Fleurville. 512 habitants en population municipale, 9 en population comptée à part soit un total de 521.

- Suite au mouvement des Gilets Jaunes, un cahier de doléances est ouvert en mairie jusqu'au 15 mars 2019. Un débat public, organisé en partenariat avec plusieurs communes alentours est actuellement à l'étude.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 19 Février 2019

Le Maire